

## Réunion du CCAS du 13 septembre 2022 à 20H00

Membres présents : Ludovic HAUTEVELLE, Gilbert BLANC, Viviane VANDROUX, Chantal COULON, , Alexandre JOLY, Karine BLANCHARD, Magalie POULARD, LOISY Jean-Jacques

Absentes excusées : Aurélie PARIS, Laetitia PAGE, Evelyne BLANCHARD

Lecture du compte-rendu de la réunion du 12 avril 2022

### Mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1er janvier 2023 - DE 2022 07

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget du CCAS à compter du 1er janvier 2023.

La M57 prévoit que les communes de moins de 3 500 habitants peuvent appliquer la M57 abrégée.

Après avoir délibéré, la Commission Administrative décide d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 abrégée, pour le Budget du CCAS d'HUILLY-SUR-SEILLE, à compter du 1er janvier 2023.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 19 septembre 2022.

### Bilan de la randonnée du 11 juin 2022

Monsieur le Maire présente le bilan de la randonnée du 11 juin dernier.

Bénéfice : 914.75 €

### Organisation de l'après-midi jeux du samedi 24 septembre 2022

La Commission Administrative décide d'organiser l'après-midi jeux sur le même principe que l'année dernière :

- ouvert à tous à partir de 14h,
- les participants peuvent apporter des jeux de société ou des jeux extérieurs (pétanque, molki...),
- goûter et boissons gratuits.

### Préparation de la vente de plats à emporter du samedi 19 novembre 2022

Lors de sa réunion du 6 octobre 2021, la Commission Administrative a décidé de reconduire l'organisation d'une vente de plats à emporter, avec réservation obligatoire. Cette vente aura lieu samedi 19 novembre 2022.

### Colis ou repas de Noël pour les personnes de 70 ans et plus - DE 2022 08

La Commission Administrative du CCAS décide de proposer à toutes les personnes de 70 ans et plus, le choix entre un colis livré à domicile et un bon cadeau pour un repas au restaurant

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 19 septembre 2022.

### Calendrier des fêtes 2023 :

Randonnée = Samedi 10 juin 2023

Après-midi jeux = Samedi 23 septembre 2023

Vente de plats à emporter : Samedi 18 novembre 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Ludovic HAUTEVELLE

